

LE TROIS-RIVIERIEN

JOURNAL CATHOLIQUE

P. V. AYOTTE, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

RÉDIGÉ EN COLLABORATION



Un fait très-intéressant !
Bonne Nouvelle pour tout le Monde !

M. DOM. VALLÉE, Horloger-Bijoutier, informe ses amis et le public en général qu'il s'est assuré les services d'un ouvrier de première classe dans le réajustage des Montres et Horloges de toutes sortes, et qu'il continuera comme par le passé à leur donner entière satisfaction sous tous les rapports et à des prix défiant toute compétition.

M. VALLÉE étant établi à Trois-Rivières depuis 45 ans, ce qui est un sûr garant que le public sera bien servi.

M. D. Vallée vendra les Montres, Horloges de Mariage et Bijouterie, etc., en or et en argent à meilleur marché que partout ailleurs. De plus, il réparera toutes les sortes de Montres américaines, Françaises, Anglaises, Suisses et Patent-lever, à meilleur marché que tous les autres.

D. VALÉE
44, RUE DES FORCES
TROIS-RIVIERES

Hotel St. James
TROIS-RIVIERES

M. PANNETON a l'honneur d'informer le public voyageur que le splendide Hôtel dont la popularité ne cesse d'augmenter de jour en jour et qui est désigné sous le nom de **HOTEL ST. JAMES**

F. X. PANNETON,
PROPRIÉTAIRE.
1 Nov. 1888—la

Blouin, Boisvert & Cie
MARCHANDS DE

F. E. R.
ET

QUINCAILLERIES

A L'ENSEIGNE DU **GROS CADENAS**

30  **30**

Rue Des Forges
En Face du Marché

TROIS-RIVIERES

Toujours en mains Peintures, Huiles Vernis, Etc.

SEULS AGENTS de la célèbre peinture de **PENCHEN** pour l'extérieur des maisons etc., etc.

On sollicite une visite.
BLOUIN, BOISVERT & Cie.
Trois-Rivières, 1 Nov. 1888—la

Beaudry, Drolet & Cie.
IMPORTATEURS DE
Marchandises Françaises, Anglaises, Américaines et Allemandes.
TROIS-RIVIERES
N. B.--Strictement EN GROS.

Célèbres Lunettes de B. LAURANCE
63, Hatton Garden, Londres Angleterre
246, Rue St-Jacques, Montreal



P. V. AYOTTE, seul Agent a Trois-Rivieres
Les lunettes et lorgnons de **B. Laurance** sont les seuls marchandises anglaises sur le marché canadien, composé scientifiquement du plus pur cristal ou verre optique spécialement fabriqué pour cet objet, ils sont sans exception les plus aptes pour réparer les ravages du temps et donner une vue parfaite. Ces lunettes sont recommandées par les opticiens les plus éminents de la faculté médicale.

Déitez-vous de ces verres à bon marché qui vous rendent aveugle. C'est avec l'aide d'un instrument de précision que l'on vous donnera les lunettes dont vous avez besoin.

P. V. AYOTTE, Agent
Trois-Rivières, 14 Nov. 1888.

FONDERIE CANADIENNE

Rémillard & Frère
Propriétaires
29, RUE ST-GEORGES, TROIS-RIVIERES.

D'Engins, Machineries
Pour Moulins de tous genres
Arbre de Couche, Poulies, Etc.
Poèles, Charrues, Chaudrons

Eug. Godin
PROPRIÉTAIRE

BUREAU:—130, Rue Notre-Dame.
MANUFACTURE:—6 et 8, Rue Craig
BOITE:—36, Bureau de Poste,
TELEPHONE:—No. 21.

L'on se charge aussi des réparations
2 Nov. 1888—3m

Thomas Bournival
Importateur & Marchand d'Épiceries
— EN —
GROS ET EN DETAIL

No. 46, Rue Des Forges
TROIS-RIVIERES

On trouvera constamment au magasin de M. T. BOURNIVAL un assortiment des mieux choisis de
Thé, Café,
Lard, Saindoux,
Farine, Melasse,
Sucre,
Vins de Messe,
Liqueurs de toutes sortes,
Etc. Etc.

A des Prix qui défient toute Compétition
Une Visite est Sollicitée
Trois-Rivières, 2 Nov. 1888—juo

BUREAU:
170, Notre-Dame
TROIS-RIVIERES
2 Nov. 1888—juo.

Marché de Trois-Rivières

Trois-Rivières, 28 Mai 1889
(Corrigé tous les Mardis et Samedis)

FARINE

Farine de Blé, de la camp. par 100.	2 90 à 3 00
Farine d'avoine	2 75 à 3 00
Farine de Blé d'Inde	1 60 à 1 90
Sarrasin	2 25 à 2 50

VIANDES.

Bœuf à la livre	06 a 0 08
Lard do	10 a 0 12
Mouton au quartier	50 a 0 70
Agneau do	40 a 0 50
Veau à la livre	06 a 0 08
Lard frais par 100	10 00 à 11 00
Bœuf par 100 livres	5 00 a 6 00
Pommes par minot	0 40 a 0 45
Sucre d'érable à la livre	0 08 a 0 10
Sirope d'érable au gallon	0 80 a 1 00
Miel à la livre	0 12 a 0 15
Œufs frais à la douzaine	0 14 a 0 16
Beurre frais à la livre	0 22 a 0 25
Beurre do	0 20 a 0 25
Saindoux do	0 12 a 0 14
Fromage do	0 12 a 0 15

GRAINS.

Blé par minot	1 50 a 1 60
Pois do	1 10 a 1 20
Orge do	0 60 a 0 80
Avoine do	0 45 a 0 50
Sarrasin do	0 60 a 0 70
Lin do	1 00 a 1 10
Mil do	4 00 a 4 50
Blé d'Inde par minot	1 00 a 1 10

VOLAILLES.

Dindes au couple	1 50 a 2 50
Oies do	0 90 a 1 00
Canards do	0 45 a 0 50
Poules do	0 50 a 0 70
Poulets do	0 40 a 0 50

LEGUMES.

Pommes au quart	2 50 a 3 50
Fèves par minot	2 25 a 2 50
Oignons do	0 80 a 1 00

GIBIER.


Canards (sauvages) au couple	0 50 a 0 60
Canards noir do	0 40 a 0 50
Lièvres do	0 00 a 0 00
Pigeons do	0 18 a 0 20
Pluviers par douzaine	0 00 a 0 00

S. Z. HAMEL
Peintre-Dessinateur
Et Peintre d'Enseigne
87, ST. PHILIPPE
TROIS-RIVIERES

M. HAMEL se chargera de tous les travaux de peinture que l'on voudra bien lui confier et spécialement de la peinture de maisons et de la peinture d'enseignes.

L'ouvrage est toujours fait avec goût et de manière à donner pleine et entière satisfaction à tous les clients. Les prix sont toujours des plus modérés et M. Hamel n'épargne rien pour mériter l'encouragement du public.

23 mars 89—3m

PHILIAS BELAND
BOUCHER

ETAL No. 31
Marché aux Denrées
TROIS-RIVIERES

M. P. BELAND tient constamment en mains toutes sortes de Viandes Fraîches de première qualité, tel que: Bœuf, Veau, Mouton, Lard Frais et Sale, Etc.

RÉSIDENT: 72, St. François-Xavier.
1 Nov. 1888—6m

J C Rousseau
Marchand-Epicier
En gros et en Détail
COIN DES RUES

HART et DES FORGES
TROIS-RIVIERES

On trouvera constamment à ce magasin, les épiceries de première qualité et du choix le plus judicieux.

Les prix demandés à ce magasin sont à la portée de tout le monde.

Une Visite est Sollicitée.

OUVRAGES EN VENTE

A Grand Sacrifice

Pour Argent Comptant Seulement

A LA
LIBRAIRIE DU SACRE-CŒUR

P. V. AYOTTE
Libraire, Imprimeur & Relieur

— COIN DES RUES —

NOTRE-DAME & Du PLATON TROIS-RIVIERES

Mgr Paul Guéri, Le PALMIER SÉRAPHIQUE, 12 vol. in-8.	\$18.00	\$12.00
Mgr. Paul Guéri, LES PETITS BOLLANDIÈRES, 17 vol. in-8.	25.50	20.00
Général Lambert, RÉCITS MILITAIRES, 4 vol. in-8.	5.00	4.00
Mgr Guibert, ŒUVRES PASTORALES, 4 vol. in-8.	3.50	2.50
C. Martin, PROSES EN EXEMPLES, 1 vol. in-8.	1.50	1.00
do RÉPERTOIRE DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE 1 vol. in-8.	1.50	1.00
do SERMONS D'ACTUALITÉ SUR L'ÉGLISE, 1 vol. in-8.	50	40
L'Abbé Dubois, COURS D'INSTRUCTIONS MORALES, 1 vol. in-8.	1.50	1.00
L'Abbé Hébert, LE MISSIONNAIRE DES FEMMES CHÉRIENNES, 1 vol. in-8.	0.88	0.75
B. Meric, L'AUTRE VIE, 2 vol. in-8.	3.00	2.00
Mgr Freppel, ŒUVRES PASTORALES, 1 vol. in-8.	1.50	1.00
Léon Gauthier, BENOÏT XI, 1 vol. in-8.	1.00	0.75
Père Bronchain, PLANS D'INSTRUCTIONS, 3 vol. in-12.	1.25	1.00
J. Maynard, MGR DUPANLOUP ET L'ABBÉ LAGRANGE, 1 vol. in-8.	1.25	1.00
HOMMAGE A LOUIS VEUILLOT, 1 vol. in-8.	1.38	1.50
La. Veulliot, HISTORIETTES ET FANTASIES, 1 vol. in-12.	0.88	0.75
do 93 et LA, 2 vol. in-12.	2.00	1.50
do LE PARFUM DE ROME, 2 vol. in-12.	1.75	1.25
do LES COULEURS, 1 vol. in-12.	0.50	0.35
do CORRESPONDANCES.—Lettres à sa sœur.	1.50	1.00
do —Lettres à son frère	1.50	1.00
A. L. Rua, COURS D'INSTRUCTIONS, 3 vol. in-12.	2.50	2.00
St. Jure, DE LA CONNAILLANCE ET DE L'AMOUR DE DIEU, 4 vol. in-12.	3.00	1.75
L'Abbé Guyot, LA SOMME DES COUSINES, 2 vol. in-12.	2.25	1.75
J. Renard, L'ENCHIRIDIION DE CATÉCHISME, 1 vol. in-12.	1.00	0.60
Le Père Didierjean, ÉLÈVES DES JÉSUITES, 2 vol. in-12.	2.00	1.50
L'Abbé P. Verger, LE CHRISTIANISME, ses dogmes et preuves, 2 vol. in-12.	1.00	1.50
L'Abbé Chassay, DÉFENSE DU CHRISTIANISME HISTORIQUE, 3 vol. in-12.	2.25	1.75
T. Mouchard, LES FÊTES DE CATÉCHISME, 1 vol. in-12.	1.50	1.00
P. J. Bertrand, MÉMOIRES HISTORIQUES SUR LES MISSIONS, 1 vol. in-12.	0.50	0.35
A. I. Peladan, PREUVES ÉCLATANTES DE LA RÉVÉLATION PAR L'HISTOIRE UNIVERSELLE, 1 vol. in-12.	0.63	0.50
E. Meric, DU DROIT ET DU DEVOIR, 1 vol. in-12.	1.00	0.75
P. de Cassel, ANASIE OU GUIDE DE L'HOMME DANS SON RETOUR A DIEU, 2 vol. in-12.	1.50	1.00
Gardien, HISTOIRE DU CANADA, 4 vol. in-8.	6.00	5.00
Le Père Mach, LE TRÉSOR DU PRÊTRE, 2 vol. in-8.	3.00	2.00
Ludolphus de Saxonia, VITA JESU CHRISTI, 4 vol. in-8.	6.00	4.00
L'Abbé Luche, LE CATÉCHISME DE ROBEZ, 3 vol. in-8.	4.00	3.00
Le CATÉCHISME AU XIX SIÈCLE, 2 vol. in-8.	1.50	1.00
L'Abbé Morel, SOMME CONTRE LE CATHOLICISME LIBÉRAL, 2 vol. in-8.	3.00	2.25
Le Père César de Bus, INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LE CATÉCHISME, 4 vol. in-12.	4.00	3.00
L'Abbé Regnard, LA SOMME DU CATÉCHISME, 4 vol. in-12.	4.00	3.00
P. V. CASU CONSCIENTIA, 2 vol. in-8.	3.00	2.00
Le Père Canisius, LE GRAND CATÉCHISME, 7 vol. in-8.	9.00	7.00
Le Père Causette, LE BON SENS DE LA FOI, 2 vol. in-8.	3.00	2.00
Léon Aubineau, LES SERVITEURS DE DIEU, 2 vol. in-12.	1.50	1.00
Mgr Landriot, CONFÉRENCES AUX DAMES DU MONDE, 1 vol. in-12.	0.83	0.75
Mgr Landriot, LA FEMME PIÈTE, 2 vol. in-12.	1.50	1.00
do INSTRUCTIONS SUR L'ORAISON DOMINICALE, 1 vol. in-12.	0.75	0.50
do LE SYMBOLISME, 1 vol. in-12.	0.75	0.50
do L'ÉCHARTISTE, 1 vol. in-12.	0.88	0.75
do LE CHRIST DE LA TRADITION, 2 vol. in-12.	1.75	1.25
L'Abbé Chaumont, L'ÉDUCATION, 1 vol. in-12.	0.88	0.75
do de Clèves, DE L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE, DES FILLES, 1 vol. in-12.	0.75	0.50
do Coulin, COMMENTAIRES SUR PLUSIEURS PASSAGES DU ST. ÉVANGILE, 4 vol. in-12.	2.50	2.00
do Larfeuil, LA FEMME À L'ÉCOLE DE MARIE, 1 vol. in-12.	0.75	0.50
do do LE QUART D'HEURE POUR DIEU, 2 vol. in-12.	1.75	1.25
do do LES DIMANCHES ET FÊTES, 1 vol. in-12.	0.75	0.50
Jules Vuy, LA PHILOTHÉE DE ST. PIERRE DE SALES, 2 vol. in-12.	1.50	1.00
Schoupe, COURS ARRÉGÉ DE RELIGION, 1 vol. in-12.	0.75	0.50
Léo Taxil, LES FRÈRES TROIS POINTS, 1 vol. in-12.	0.88	0.60
Rorbacher, HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE, Edition de Gaume, 17 vol. in-4 avec atlas rel.	45.00	30.00
do HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE, par l'Abbé Guillaume, 13 vol. in-4 relié.	30.00	22.50

Garcia Moreno

(55) DUXIEME PARTIE
LA CROISADE
CONTRE-REVOLUTIONNAIRE

(Suite.)
Sur sa requête, le vieil archevêque de Quito, Mgr Riofrio, aussi timide et pusillanime que Garcia Moreno était audacieux et entreprenant, lança des lettres de convocation au concile. Il annonçait à ses suffragants que, "pour remédier à la corruption des mœurs et aux machinations des impies contre l'Eglise et le clergé, sur les désirs et les pressantes instances du premier magistrat de la république, le concile s'ouvrira à Quito le second dimanche de janvier 1863, pourvue toutefois qu'à cette date le concordat eût été publié." Cette clause faisait ressortir la prudence du vénérable prélat; car, la loi du patronat restant en vigueur jusqu'à la promulgation du concordat, les évêques ne pouvaient avant cette époque se réunir en concile sans l'autorisation du gouvernement.

Or, par suite du second voyage que dut faire à Rome le ministre Ordoñez pour obtenir la réforme pleine et entière, il se trouva que les prélats arrivèrent dans la capitale, bien avant la promulgation des lois concordataires; aussi l'archevêque n'osa-t-il point procéder à l'ouverture des sessions sans avoir obtenu le placet d'usage. Le président, ne voulant point reconnaître par un acte public une loi schismatique, d'ailleurs moralement abolie, refusa l'autorisation demandée et engagea les évêques à passer outre. Mais l'archevêque objecta que, vu les prétentions et susceptibilités de la cour suprême, les membres du concile pourraient s'ils se réunissaient sans les formalités légales, être décrétés d'accusation. Il ne fallut rien moins que la promesse formelle du président de prendre sur lui la responsabilité du délit, pour décider le méticuleux prélat à ouvrir le concile.

On dut reconnaître bientôt qu'il avait deviné juste. Après la première séance, le procureur fiscal ne craignit pas de traduire les évêques devant la haute cour de justice pour avoir audacieusement violé la loi du patronat. Sur ce, plainte de l'archevêque à Garcia Moreno, qui l'exhorta à continuer les sessions sans prendre garde au procureur dont il se chargeait lui-même de réprimer le zèle intempérant. L'ayant en effet mandé à sa barre, il lui tint ce langage: "Vous avez dressé un acte d'accusation contre les évêques, et encouru pour ce fait, vous catholique, une double excommunication; d'abord pour avoir violé les libertés de l'Eglise; ensuite pour avoir traduit les ministres de Dieu devant un tribunal civil. Mais là ne s'arrête pas votre responsabilité; comme chef de l'Etat, je suis obligé de faire respecter la constitution; or l'article premier de la constitution porte que la religion catholique, apostolique et romaine étant la religion de l'Etat, tous doivent la respecter. Vous voulez condamner des évêques à l'exil pour avoir violé une loi schismatique; je vous ferai condamner à la même peine pour avoir outragé la constitution en persécutant la religion de l'Etat."

On ne pouvait mieux démontrer le pharisaïsme de ces légistes révolutionnaires qui, dans leurs constitutions déclarent l'Eglise libre, et l'enchaînent ensuite dans leurs lois. Le fiscal éperdu prétendit que, loin de vouloir commettre un acte d'irréligion, il avait cru obéir à une inspiration céleste en défendant les lois existantes; toutefois, bien que l'inspiration lui fût venue devant le saint autel, il consentait à retirer l'acte d'accusation par respect pour le président. Garcia Moreno comparut ce pétième du fiscal à celui des parlementaires jansénistes qui suppliaient Dieu de leur fournir des armes contre les jésuites et les évêques ultramontains.

Le concile continua ses conférences sur la réforme du clergé séculier et régulier. On décida que toutes les lois canoniques relatives aux mœurs et à la discipline seraient remises en vigueur, les scandales réprimés, les rites de la sainte liturgie observés, les articles du concordat sincèrement exécutés, afin d'assurer à l'Eglise la liberté et l'autorité dont elle a besoin pour relever le niveau moral et religieux de la société. Garcia Moreno engagea fortement les évêques à tenir la main au règlement du concile. "Pour moi, dit-il, je vous aiderai de tout mon pouvoir; vos arrêts seront respectés, mais c'est à vous de juger et de châtier les coupables." Effrayé de la besogne, le bon archevêque manifestait des craintes au sujet de la répression des abus. "Et qu'importe! s'écria le président, il faut sacrifier sa vie si Dieu le veut, pour l'homme de son Eglise. Je ne souffrirai pas, sachez-le bien, que personne manque à son devoir."

La réforme avait son point d'appui dans le rétablissement des tribunaux ecclésiastiques; avec les appels comme d'abus et le recours aux tribunaux civils, les coupables se livraient impunément à tous les désordres; aussi tremblèrent-ils en lisant cet article du concordat: "Les causes des clercs, concernant la foi, les sacrements, les mœurs, les fonctions sacrées, les procès civils ou criminels, relèvent des tribunaux séculiers. Le magistrat civil prêtera main-forte aux évêques pour l'exécution de leurs arrêts." Toujours en éveil, Garcia Moreno signalait les délinquants et stimulait le zèle des juges. Un misérable avait trouvé moyen de s'évader, après avoir scandalisé le public par des crimes énormes; le président mis à sa piste tous les gouverneurs de province, offrant cinq cents piastres sur sa cassette particulière à qui le livrerait aux autorités. Dans une autre circonstance, il déféra pièces en main un scandaleux connu par ses désordres, et que néanmoins le juge compétent hésitait à poursuivre. "De deux choses l'une, s'écria-t-il: ou vous le châtiez, ou je serai forcé de prendre des mesures pour obtenir justice; je ne puis souffrir que de pareils crimes restent impunis."
(A continuer.)

LE TRIFLUVIEN

Mercredi, 29 Mai 1889

Payez vos taxes

C'est samedi le dernier jour pour payer les taxes municipales. Ceux qui n'auront pas payé ce jour-là n'auront pas le droit de voter aux prochaines élections municipales.

LE CENTENAIRE

Révolution Française

Les descendants des révolutionnaires français, les athés et les impies qui gouvernent aujourd'hui la France ont voulu, par une immense démonstration, fêter le centième anniversaire de la Révolution.

Le gouvernement français vient d'inaugurer ces fêtes. Tous les pays du monde ont été conviés à y prendre part, et pour les y engager on a donné à ces fêtes l'apparence d'une "Exposition universelle" afin d'y intéresser le commerce, les arts et l'industrie.

Tous les gouvernements amis de l'ordre et de la justice, tous les gouvernements qui se respectent, ont refusé de prêter leur concours à cette apothèse du mal et des malfaiteurs; et nous sommes heureux que le gouvernement Canadien ait suivi cette conduite.

Les révolutionnaires français pères du libéralisme, ont été des libéraux parfaits ou plutôt complets. Ils ont poussé les doctrines libérales jusqu'à leurs vraies et dernières conséquences, les ont formulées dans toute leur crudité et les ont appliquées avec un acharnement, une férocité qui n'a pas d'exemple.

Cependant, au milieu même des orgies, de la persécution, de la tyrannie et des cruautés dont ils se rendaient coupables, les révolutionnaires n'avaient à la bouche que de belles et magnifiques sentences.

Comme les libéraux d'aujourd'hui ils essayaient de masquer leurs crimes, et d'en attribuer le motif aux raisons les plus légitimes, à la vertu même.

La révolution française a menti à sa devise, comme d'ailleurs le mal et l'erreur ne peuvent que mentir.

Liberté. Au nom de la liberté la révolution a imposé à la France la tyrannie la plus odieuse et la plus cruelle qu'elle n'eût jamais connue soufferte.

La révolution n'a renversé, persécuté, écrasé la monarchie et la noblesse que pour y substituer un pouvoir arbitraire, despotique et tyrannique. Nous n'entendons pas parler uniquement des divers régimes qui ont gouverné la France sous l'ère proprement dite de la Révolution, mais des républiques qui l'ont suivie. Le gouvernement, qu'il soit au pouvoir d'un roi ou d'une assemblée populaire peut également être despotique et tyrannique.

Aujourd'hui même, en France, il n'existe pas de liberté, sauf celle que l'Etat veut bien laisser au sujet. Le gouvernement républicain absorbe tout, s'impose partout. C'est le règne du despotisme le plus arbitraire le plus brutal que l'on connaisse.

L'individu ne peut disposer de ses biens suivant sa volonté et sa conscience; le père de famille n'est pas libre de donner à son enfant une éducation conforme à ses convictions religieuses; la paroisse ou commune est administrée par un employé du gouvernement nommé préfet; la fabrique n'est pas libre d'accepter les donations qui lui sont faites etc., etc.

C'est l'Etat, c'est-à-dire, Messieurs les députés républicains qui régissent, permettent ou refusent ces choses.

Et les révolutionnaires ou libéraux appellent cela "liberté." Quelle dérision!

Egalité. Principe faux, qui ne peut avoir d'application. La révolution qui a proclamé ce principe a basement rampé aux pieds d'un Marat et d'un Robespierre. Tout tremblait devant ces tyrans. Quel est celui qui eût osé se dire leur égal.

Partout et toujours, il y aura des chefs, des magistrats, des officiers, des religieux, et le reste des hommes ne seront pas leurs égaux. Pas de société possible sans cet ordre de subordination.

La révolution a donc encore menti à sa maxime d'égalité. Fraternité. Il y avait avant la révolution: la charité chrétienne. Les libéraux ou révolutionnaires y ont substitué la fraternité. Il en ont inauguré le règne par la persécution la plus cruelle et la plus horrible que l'on ait vue, alors que les révolutionnaires, comme une bande de bêtes féroces parcouraient la France l'épée et la hache à la main frappant et tuant ceux dont ils convoitaient les biens, ou, qui par leur dignité et leur vertu leur portaient ombrage.

C'est encore aujourd'hui cette fraternité libérale qui porte le gouvernement français à persécuter les ordres religieux et les nobles descendants de l'ancienne noblesse, à les chasser de la France et à leur refuser à eux, qui ne sont coupables que d'avoir rendus trop de services à leur pays et à leurs compatriotes, de vivre sur le sol qui les a vus naître et qu'ils ont couverts de bienfaits.

Voilà le sujet des fêtes que la France donne en ce moment. Inutile de dire que pas un homme de cœur, pas un catholique ne saurait y donner son concours.

BANQUET ET CONVENTION

Des délégués de tous les comités de la Province sont réunis à Montréal aujourd'hui pour la grande convention conservatrice que nous avons annoncée déjà et, ce soir, tous ces délégués au nombre de six à sept cents se réuniront pour fêter notre digne et vénéré chef l'honorable L. O. Taillon.

Cette convention et ce banquet auront une grande portée et peseront sur les destinées de la Province. Ce sera un nouveau pacte d'union entre tous les vrais amis de notre pays, ce sera une levée en masse contre les dilapidateurs, les sanguinaires, les harpies qui vont laisser le coffre public épuisé et ruiné.

Tous les conservateurs de la Province ont accueilli avec joie la nouvelle que ce banquet et cette convention auraient lieu et, dans les circonstances présentes, cette unanimité de louanges et d'adhésions que rencontre l'hon. L. O. Taillon, ne laisse pas que d'être significative.

Pendant que nos adversaires se déchirent et se divisent, nous resterons nos rangs. Pendant que nos adversaires commencent à courber le front sous le poids des turpitudes de leurs chefs, nous pouvons montrer à notre tête des hommes à la réputation intacte, à l'honnêteté reconnue. Pendant que nos adversaires sentent venir le découragement et tremblent en songeant au moment où il leur faudra rendre leurs comptes, nous sommes pleins de confiance et avons hâte d'être rendus à la lutte prochaine. Pendant que la triste et ruineuse alliance libérale-nationale se désagrège et s'émiette, notre parti, plus fort que jamais devient compact et uni comme le roc.

L'hon. Taillon, le héros de la fête d'aujourd'hui, est pour beaucoup dans cette union et cet enthousiasme des conservateurs. Il n'y a rien, pour un parti d'aussi glorieux, d'aussi encourageant que d'avoir des chefs honnêtes et respectés. Or notre chef à nous, après vingt ans de politique est encore à l'abri du moindre soupçon.

Bien plus, il personnifie le dévouement et l'abnégation. Pendant que l'on voit les Mercier, les Turcotte, les Duhamel, les Gagnon, arrivés pauvres au pouvoir, il y a trois ans, et riches aujourd'hui, après avoir dépensé, chaque année, trois ou quatre fois plus que leur salaire, nous voyons l'hon. M. Taillon, plus pauvre après de longues années de pouvoir qu'avant d'être ministre. Ah! c'est que pour lui l'argent public appartenait au peuple. C'est que pour lui, le pouvoir entraîne des devoirs sacrés et des responsabilités écrasantes. C'est que pour lui, être ministre oblige à travailler pour le bonheur du peuple et force tout honnête homme à s'oublier lui-même. C'est qu'il a suivi

toute sa vie la ligne de conduite tracée par Sir G. E. Cartier qui disait: "Je sortirais de la vie publique plutôt que de sacrifier un seul principe, de forfaire à un seul devoir."

Aussi, l'honorable M. Taillon se voit-il aujourd'hui l'objet d'une démonstration qui, à elle seule, suffirait pour récompenser un homme de cœur de ses travaux et de ses sacrifices. Sir John A. MacDonald, Sir Hector Langevin, Sir A. P. Caron, l'honorable Chapleau, la plupart des députés conservateurs de Québec, près de sept cents délégués conservateurs de tous les comités de la Province sont réunis à Montréal pour le fêter, l'acclamer, le féliciter.

Quant à nous, humbles soldats dans la grande armée conservatrice nous nous unissons à nos amis et à la province pour offrir nos vœux et nos félicitations à notre chef. Nous nous rangeons sous sa bannière. Fiers de ceux qui nous conduisent, confiants dans l'avenir, nous attendons avec la certitude du triomphe, l'heure de la lutte prochaine qui sera celle de la victoire pour nous et celle du châtiement pour tous les exploités, les agriculteurs, les brokers, les boudler qui vivent à nos dépens et à même l'argent du peuple.

Un Petit Bilan

D'abord M. Mercier; En second lieu, les siens, ses frères et ses amis; Enfin le public, s'il en reste. Nous avons vu les deux premiers chapitres du bilan.

Voilà aujourd'hui le troisième. 1o En arrivant au pouvoir, M. Mercier avait trouvé l'indemnité sessionnelle fixée à \$600. Il a de suite fait passer une petite loi, par sa majorité, la fixant à \$800. Un salaire de \$27 par jour. Cette loi a créé une augmentation de \$17,800 dans les dépenses annuelles. (Voir 51-52 Vict., chap. VI, p. 28.)

2o La Cour du magistrat Champagne et Cie. Cette basse-cour est aussi inutile que qu'inconstitutionnelle et dispendieuse. Les salaires annuels de son personnel font une augmentation de plus de \$10,000 dans les dépenses courantes. Le coût des réparations que l'on a fait subir l'an dernier au château Ramezay, pour faire l'installation des magistrats, s'élève à plus de \$40,000. Voilà autant de l'argent du public mis en fourrière pour satisfaire les appétits des rouges, des castors et des renégats politiques.

3. L'augmentation des salaires. M. J. Langelier avait un salaire \$1,200. M. Mercier l'a élevé à \$2,200 avec l'entente qu'il y aura augmentation de \$100 par an jusqu'à \$2,400.

4. M. F. X. Turcotte, assistant-greffier de la paix, aux Trois-Rivières, avait un salaire de \$800. M. Mercier l'a élevé à \$1,000. (Procès verbaux, 1888, p. 184.)

5. M. Dénéchand, messager au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, avait un salaire de \$200. M. Mercier a eu pitié de lui, et lui a porté son salaire à \$325. (Même page.)

6. Le protonotaire de Montréal a eu \$4,050 au lieu de \$2,600.

7. M. Mercier a nommé un troisième magistrat de police, avec un salaire de \$900.

8. Un autre magistrat aux Trois-Rivières, M. Barthe, avec un salaire de \$12,000.

9. Pour faire imprimer le discours budgétaire, de 1888, \$2,620; la chose pouvait être faite pour \$150.

10. Payé à M. Chs Champagne, M. P. P., \$860 pour des travaux inconnus, car il n'en a jamais été fait de rapport à la Chambre.

11. Payé à M. Murray pour assementer un juge de paix; \$100; 12. A M. C. Langelier, pour réviser le rapport de la commission agricole, \$150;

13. Payer pour annoncer en vente la propriété de l'ancienne école normale à Montréal, \$1,447; 14. Pour la conférence interprovinciale à Québec, \$10,000;

15. Payé à M. Achille Carrier, pour rien, \$215; 16. Payé sans soumissions, pour les gazelliers du palais de justice de Québec, \$14,580;

17. Les horloges du palais de justice de Québec, \$1,400.

18. Affaire Lockwood, \$10,000.

19. Affaire Ford, \$15,000.

20. Montréal et Sorel, \$112,000.

21. M. Beausoleil, \$31,000 Emprunt de \$3,500,000.

Nous terminons ici. Nous pourrions prolonger cette liste, mais ce que nous avons donné est suffisant pour la manière dont les affaires publiques sont administrées par le gouvernement actuel de la province.

Les dépenses administratives ordinaires ont augmentées de plus de \$600,000 en deux ans. La dette a augmenté de \$3,500,000.

Il y a eu un déficit de \$314,000

pour l'exercice terminé le 1er juillet 1888. Le déficit probable pour 1889 est de plus de \$800,000.

Telles sont les conditions financières de la province à l'heure actuelle. C'est-à-dire que le gouvernement ne peut plus rencontrer les dépenses ordinaires avec les revenus ordinaires de la province, et qu'il sera obligé, avant un an, ou de contracter un nouvel emprunt pour payer les dettes courantes qui sont de plus de \$4,000,000, ou de recourir à la taxe directe.

Il n'y a pas de milieu. Nous sommes bien forcés de dire que M. Mercier n'a pas administré les affaires de la province avec autant de succès que les siennes propres et celle de ses amis.

Correspondances

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante pour laquelle nous le remercions cordialement: MR LE DIRECTEUR;

Permettez-moi de vous féliciter de la manière habile et énergique avec laquelle vous redigez le Trifluvien. Des choses en étaient rendues à un point que les honnêtes gens étaient exposés à tout moment être insultés par la gentry libérale-nationale. Aujourd'hui, grâce à vos vigoureux articles, ils y vont avec plus de modération. La coterie Turcotte-Chagnon perd du terrain tous les jours. Un grand nombre et cela parmi les plus influents ont renvoyé leur organe, La Paix; ce qui est très significatif.

Continuez, Mr le Directeur à combattre les bons combats. Tout en remplissant le but pour lequel votre Journal a été fondé, vous rendez un grand service à la société, et surtout à la société de la Ville et du District des Trois-Rivières.

UN CITOYEN.

Ordination

A Ottawa, dimanche dernier, le Révd Henri Gervais, frère de M. Dr. E. M. Gervais, a été ordonné prêtre dans la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Le Révérend Messire Luc Trahan, ancien curé de St Thomas de Pierreville, décédé le 26 du courant, à Chicopee, Mass., appartenait à la société d'une messe du diocèse des Trois-Rivières, ainsi qu'à la société d'une messe, "section provinciale." Il était aussi membre de la Caisse St Thomas.

Ses funérailles auront lieu à Ste Anne d'Yamachiche, vendredi prochain. J. F. BELAND Proc. Chancelier.

Naissance

Le 27 courant à Yamachiche, Madame Frs. L. Désaulniers, M. P., un garçon et une fille. Parrains: M. Joseph Bellemare et Dame Veuve Antoine Bellemare; M. Maxime Carbonneau et Dame Joseph Bellemare.

VENEZ ACHETER

"L'Huile Dorée"

Lisez les certificats suivants: Moi, JOSEPH ROSOPIER, âgé de 40 ans de meurant au No. 60 Rue Niverville, certifie que tout les cheveux du dessus de ma tête était tombé complètement depuis longtemps, j'ai fait usage de la merveilleuse Huile Dorée depuis le mois de Janvier 1889 et mes cheveux sont poussés d'une manière très satisfaisante. Venez et voyez.

Trois-Rivières, 22 Mai 1889. Le Rév. M. Trahan est né à Yamachiche, le 5 avril 1822 et fut ordonné prêtre le 1er octobre 1846. Il fut nommé vicaire à Nicolet; en 1847, missionnaire à la Grosse Isle; en 1849, vicaire à Sherbrooke; en 1850, vicaire à Ship-ton; en 1864, curé de St Zéphirin; en 1870, curé de St Thomas de Pierreville.

Le défunt était frère du Rev. H. Trahan, curé de St. Séveré et de la Revede Sœur Ste Thérèse des Ursulines de cette ville à qui nous offrons nos condoléances.

Le service et la sépulture du Rév. M. Trahan auront lieu vendredi à Yamachiche. R. I. P.

La semaine dernière, à l'Asile des Sourdes et muettes de Montréal, mademoiselle Victoria Bergeron en religion Sœur Ste Lucienne, fille de notre concitoyen M. Louis Bergeron.

Toutes nos sympathies sont acquies à la famille Bergeron dans ce moment d'épreuve et nous partageons la douleur que lui cause cette perte.

CHARBON !!! CHARBON !!! WM. MUIR & SON Marchands de Charbon Cote du Boulevard Turcotte TROIS-RIVIERES

Stove \$5.25. Chesnut \$5.25 Egg \$5.00. Furnace \$5.00. Aussi: Résine & Ciment de Portland aux plus bas prix.

Sus aux Ivrognes!

Une nouvelle loi a pris effet la semaine dernière dans l'état du Minnesota à Minneapolis, au sujet de l'ivrognerie. D'après cette loi celui qui s'enivre volontairement est déclaré coupable du crime divresse et est passible des punitions suivantes: pour la première offense, une amende de pas moins de dix piastres et pas plus de quarante ou l'emprisonnement de pas moins de dix jours et pas plus de quarante; pour la seconde offense, l'emprisonnement de pas moins de trente jours ni plus de soixante jours ou à une amende de pas moins de \$20 ni plus de \$50; pour la troisième offense, l'emprisonnement de pas moins de 60 ni plus de 90 jours.

Cette loi est sévère mais c'est peut-être le meilleur moyen d'empêcher l'ivrognerie. Jusqu'à aujourd'hui on a bien combattu l'intempérance par tous les moyens possibles mais on a peut-être été par trop indulgent pour les intempérants.

Deménagement

M. ED. NEVEU annonce à ses nombreux pratiques et au public en général qu'il vient de transporter sa boutique aux Nos. 11 & 13 Rue Badeaux

Porte voisine de M. Prime Sarasin TROIS-RIVIERES

Ordination

A Ottawa, dimanche dernier, le Révd Henri Gervais, frère de M. Dr. E. M. Gervais, a été ordonné prêtre dans la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Le Révérend Messire Luc Trahan, ancien curé de St Thomas de Pierreville, décédé le 26 du courant, à Chicopee, Mass., appartenait à la société d'une messe du diocèse des Trois-Rivières, ainsi qu'à la société d'une messe, "section provinciale." Il était aussi membre de la Caisse St Thomas.

Ses funérailles auront lieu à Ste Anne d'Yamachiche, vendredi prochain. J. F. BELAND Proc. Chancelier.

Naissance

Le 27 courant à Yamachiche, Madame Frs. L. Désaulniers, M. P., un garçon et une fille. Parrains: M. Joseph Bellemare et Dame Veuve Antoine Bellemare; M. Maxime Carbonneau et Dame Joseph Bellemare.

VENEZ ACHETER

"L'Huile Dorée"

Lisez les certificats suivants: Moi, JOSEPH ROSOPIER, âgé de 40 ans de meurant au No. 60 Rue Niverville, certifie que tout les cheveux du dessus de ma tête était tombé complètement depuis longtemps, j'ai fait usage de la merveilleuse Huile Dorée depuis le mois de Janvier 1889 et mes cheveux sont poussés d'une manière très satisfaisante. Venez et voyez.

Trois-Rivières, 22 Mai 1889. Le Rév. M. Trahan est né à Yamachiche, le 5 avril 1822 et fut ordonné prêtre le 1er octobre 1846. Il fut nommé vicaire à Nicolet; en 1847, missionnaire à la Grosse Isle; en 1849, vicaire à Sherbrooke; en 1850, vicaire à Ship-ton; en 1864, curé de St Zéphirin; en 1870, curé de St Thomas de Pierreville.

Le défunt était frère du Rev. H. Trahan, curé de St. Séveré et de la Revede Sœur Ste Thérèse des Ursulines de cette ville à qui nous offrons nos condoléances.

Le service et la sépulture du Rév. M. Trahan auront lieu vendredi à Yamachiche. R. I. P.

La semaine dernière, à l'Asile des Sourdes et muettes de Montréal, mademoiselle Victoria Bergeron en religion Sœur Ste Lucienne, fille de notre concitoyen M. Louis Bergeron.

Toutes nos sympathies sont acquies à la famille Bergeron dans ce moment d'épreuve et nous partageons la douleur que lui cause cette perte.

Exposition de Paris

LA BANQUE D'HOCHELAGA émet des chèques sur Paris et des Lettres de Credit pour toutes les parties du monde. 22 mai 1889-3m



ED. NEVEU FERBLANTIER Plombeur & Couvreur ET Poseur d'Appareil de Chauffage de toutes sortes.

M. ED. NEVEU annonce à ses nombreux pratiques et au public en général qu'il vient de transporter sa boutique aux Nos. 11 & 13 Rue Badeaux

Porte voisine de M. Prime Sarasin TROIS-RIVIERES

M. Neveu continuera comme par le passé à donner satisfaction à tous ceux qui lui accorderont une part de leur patronage, ayant toujours à sa disposition d'honnêtes ouvriers pour exécuter à domicile toutes les commandes du métier.

Lieux d'Aisances (Closets) de toutes les sortes. Les meilleurs dans le Dominion. De bonnes références peuvent être fournies sur demande.

Assortiment complet de ferblanteries à des prix très réduits. Charbon de bois à vendre. Satisfaction à Tous.

DD. NEVEU, Ferblantier, 8 mai 89-3m

A VENDRE, Maison No. 24, Rue Notre-Dame. Conditions faciles. S'adresser à F. VALENTINE.

A VENDRE, Maison No. 26, Rue Notre-Dame. Conditions faciles. S'adresser à F. VALENTINE.

A VENDRE, Maison 2 logements, Marché très avantageux. S'adresser à F. VALENTINE.

A VEN RE, Magnifique maison, 2 logements au brisque Nos. 108 & 106, Notre-Dame. Conditions faciles. S'adresser à F. VALENTINE.

A VEN RE. Un magnifique lot à du Palais de Justice, Rue des Champs. S'adresser à F. VALENTINE.

A VENDRE. Lots à bâtir, sur Conditions faciles. S'adresser à F. VALENTINE.

A VENDRE. Lots à bâtir, coin de Forges. Conditions faciles. S'adresser à F. VALENTINE.

A VENDRE. Lot à bâtir, sur Conditions faciles. S'adresser à F. VALENTINE.

A VENDRE. Lot à bâtir, sur Conditions faciles. S'adresser à F. VALENTINE.

Bonne Nouvelle

Zoel Guillemette TAILLEUR 156, Rue Notre-Dame TROIS-RIVIERES

A la plaisir cette année, d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il est entré en relations commerciales avec une des principales maisons de commerce de gros de la Puissance du Canada, important leurs Marchandises à la Mode d'Europe. C'est dire qu'il est maintenant prêt à prendre toute commande pour habillement complet, à des prix défiant toute compétition. Possédant une série complète d'échantillons des plus belles Marchandises, il invite sa nombreuse clientèle à venir les voir avant d'acheter ailleurs. Vous trouverez toujours ce qu'il y aura de plus nouveau en Tweeds Français, Anglais et Américains, les plus belles Serges les plus beaux Draps et Casimirs pour habillements de cérémonie, les plus beaux Tweeds Canadiens, aussi les meilleurs fourrures aux plus bas prix. Une visite est sollicitée. 9 mars 89-3m

Abonnez-vous au TRIFLUVIEN si vous désirez avoir un journal bien renseigné.

SESSION FEDERAL

Revue des principaux votes

(Suite.)

(3 MARS)

L'opposition demande dans l'intérêt du pays le maintien du "modus vivendi" avec les Etats-Unis, mais le gouvernement sait repousser cette proposition, dont il devait reconnaître la sagesse quelques jours après, à sa courte honte.

Proposé par l'hon. M. Laurier: Vu que le Sénat des Etats-Unis a rejeté le traité de Washington de 1888, et qu'il existe malheureusement un manque d'entente regrettable entre le Canada et les Etats-Unis sur la question des pêcheries et du commerce, cette Chambre est d'opinion que des mesures devaient être prises bientôt par le gouvernement du Canada, pour régler d'une manière satisfaisante les points en litige et assurer une liberté complète dans les relations commerciales des deux pays; et que dans les conventions à intervenir pour atteindre cet objet, le Canada, devrait être représenté directement par un chargé d'affaires nommé par le gouvernement.

Que, dans l'intervalle et en vue de favoriser le bon succès des négociations et de donner la preuve évidente du sincère désir du Canada de voir régner la bonne entente et d'écarter tous les sujets possibles de désaccord, cette Chambre est d'opinion que le "modus vivendi" proposé de la part du gouvernement britannique au gouvernement des Etats-Unis relativement aux pêcheries, devrait rester en vigueur pendant la prochaine session de pêche.

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est rejeté sur la division suivante: (Suit le vote: Pour, 65; Contre, 108.)

La Paix du 7 Mai 1889.

Un simple exposé des faits suffira pour faire justice de cette accusation. En 1887, le Sénat des Etats-Unis adopta un acte dit de représailles. Cet acte autorisait le président des Etats-Unis à interrompre en tout temps toute relation commerciale entre les Etats-Unis et le Canada, à fermer aux navires canadiens l'entrée des ports américains, à nos marchandises l'accès aux chemins de fer américains, enfin empêcher l'importation aux Etats-Unis de toutes marchandises venant du Canada. Cette loi n'a jamais été mise à exécution. Le président Cleveland l'avait fait passer pour faire de la popularité en vue des élections de 1888.

En 1888, Cleveland fit battu et les démocrates avec lui; et lorsque l'honorable Laurier fut la proposition citée par La Paix, le nouveau président devait entrer en fonctions dans six jours. L'on ne savait pas encore quel usage il ferait de cette loi de représailles et s'il la mettrait en vigueur; et voilà pourquoi la proposition du chef libéral a été rejetée par la Chambre.

Si on avait laissé en vigueur, pour un an, le "modus vivendi", voici quel aurait été le résultat. On aurait accordé aux pêcheurs américains le droit de venir prendre, pendant un an, du poisson dans les eaux canadiennes, d'acheter des appâts et des engins de pêche, de réparer leurs bateaux pêcheurs sur nos rives.

Puis, si le président Harrison avait mis en vigueur la loi de représailles, nous nous serions trouvés dans une situation plus que ridicule. Les américains auraient eu le droit de venir prendre notre poisson chez nous, le transporter sur nos chemins de fer, et nos pêcheurs canadiens n'auraient pas eu le droit d'aller vendre le même poisson aux Etats-Unis.

Le gouvernement a donc attendu et lorsqu'il a connu les dispositions amicales du président Harrison, lorsqu'il a eu la certitude que le bill des représailles ne serait pas exécuté, il a continué le "modus vivendi".

Il a agi très-sagement, de manière à protéger et notre honneur, et nos droits, et nos intérêts. Au contraire, l'honorable Laurier n'a montré là qu'une mesquine étroitesse d'esprit qui fait passer les intérêts de parti avant ceux du pays. Il a donné une nouvelle preuve que, pour se faire de la popularité, pour arriver au pouvoir, il serait prêt à sacrifier les intérêts du Canada et le Canada lui-même.

Passons de suite aux deux dernières accusations, réservant la question de la réciprocité pour un prochain numéro.

(21 MARS)

L'Opposition demande plus d'économie dans le département des Postes, et le gouvernement refuse.

L'hon. M. Haggart ayant proposé la lecture d'un projet de loi portant à \$4,000 le salaire de certains maîtres de poste, sir Richard Cartwright propose en amendement: "Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant que les salaires des maîtres de poste n'excéderont pas à l'avenir la somme de \$3,200, qui est le salaire actuellement payé au sous-chef de département des Postes."

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est rejeté sur la division suivante: (suit le vote: Pour, 68; Contre, 113.)

La Paix du 10 Mai.

L'opposition n'a fait là que montrer son esprit de parti. Aussi ne nous arrêterons-nous pas à discuter le mérite du bill en question. M. Cartwright et consortis auraient dû savoir que le salaire doit être proportionné au travail et peut être modifié par les circonstances de temps de lieu et de responsabilité.

Ainsi deux maîtres de poste recevront un salaire différent si l'un a plus à faire que l'autre, si l'un doit vivre en un endroit où la vie est nécessairement plus dispendieuse. Il faut aussi considérer la responsabilité qui pèse sur un employé. Si un maître de poste doit répondre de 10, 20, 30 employés, il mérite un salaire plus fort que s'il n'est responsable que de lui-même.

Si l'opposition avait eu le bon esprit de comprendre cela, elle se serait épargnée la honte d'une défaite comme celle qui a accueilli la proposition de l'un de ses chefs.

(3 AVRIL)

L'opposition demande de nouveau l'abolition de la dispendieuse et inique loi du cens électoral, mais inutilement.

Sir John Thompson propose,—que le bill (No. 4) modifiant de nouveau les Statuts relatifs, chap. 5, concernant le Cens électoral, soit maintenant lu la seconde fois.

M. Laurier propose, comme amendement,—que le bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu:—"Que dans l'opinion de cette Chambre, l'Acte du Cens électoral, devrait être abrogé, et qu'il est préférable de revenir à un mode d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, le cens électoral et les listes de voteurs des provinces."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté sur la division suivante: (suit le vote: Pour, 75; Contre, 105.)

La Paix du 10 Mai.

Voilà deux accusations catégoriques contre la loi du cens électoral: 1o. d'être dispendieuse, 2o. d'être inique. On comprendra facilement qu'une loi qui modifiait à fond la confection des listes électorales devait presque nécessairement être imparfaite. Mais aujourd'hui la loi électorale a subi l'épreuve de l'expérience; des modifications ont été faites, la source principale de dépense, l'impression des listes, a été presque enlevée, et maintenant l'exécution de la loi n'entraîne qu'une dépense abordable. Passons à l'iniquité de la loi. La meilleure preuve de la fausseté de cette accusation nous est fournie par les libéraux eux-mêmes. On se rappelle les cris de la meute libérale lorsque cette loi a été passée à Ottawa. Or, à la dernière session de Québec, M. Mercier et ses amis ont adopté une loi adoptant la même base de cens électoral pour Québec que pour Ottawa.

On n'a qu'à étudier les amendements faits à la loi électorale de Québec et l'on verra que surtout la partie qui a rapport aux fils de cultivateurs et de propriétaires est la même que dans la loi fédérale. Va-t-on prétendre que ce qui est inique à Ottawa est juste à Québec?

Avouez, MM. nos adversaires, que votre esprit de parti vous pousse à la partialité et à l'inconséquence.

(A suivre)

LE PORT

Compilé par M. Edmond Blais, courtier sur bâtiment.

ARRIVAGES.

Mai 27.—Barge J. L. Brown 96 T. Roach de Montréal sous lest G. B. Hall & Co.

SS. Castellano 1125 Capt. P. de Ozmiz de Montréal sous lest. Pricce Bros & Co (a Batiscan).

DÉPARTS.

Mai 25 Barge 28 Perry 111 Capt. St. Clair pour New-York planche G. B. Hall & Co.

Procurez-vous le portrait de M. Jules Xhrouet chez M. J. C. Prince. Prix 15 cent.

Conseil-de-Ville.

Séance du 20 mai 1889.

Présents: Son Honneur le Maire et MM. les Echevins Bellefeuille, Brunelle, Cooke, Gélinas (Edmond), Gélinas (Fr.), Houliston, Martel, Pagé et Vanasse.

Lecture du Procès-Verbal de la dernière assemblée.

Requêtes. —De E. P. Bender. Il demande que le Conseil lui accorde un terrain de 100 arpents et un bonus de 12,500 pour l'érection d'abattoirs où seront préparées les viandes cuites et gérées pour le commerce local et l'exportation, et qui outre cela, préparentont les peaux et le cuir, manufactureront de la charcuterie, de la gelatine, du savon, de l'albumein, des acides, du guano, des phosphates, des boîtes en fer blanc et en bois, etc. Ce montant ne sera payé qu'après amélioration du terrain pour un montant de \$100,000. 200 à 500 hommes seront employés.

Lue en Conseil. —De P. E. Panneton et autres demandant que le montant demandé par M. Bender lui soit accordé aux conditions énumérées plus haut.

Lue en Conseil. —De Abraham manseau et al demandant que la maison de M. Dolphis Lambert qui avance de 15 pieds sur la rue Volontaire soit reculée et qu'un trottoir soit construit sur la rue St Marie.

Aux comités permanents. —De Lajoie et Frère et al demandant que les canaux d'égoûts soient dans la rue Alexandre depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Hart.

Accordée. —De A. D. Ritchie demandant réduction d'une taxe qui lui est chargée par erreur.

Aux comités permanents. —De Victor Desmarais et al. Ils exposent que les propriétaires de maisons sont responsables des taxes de leurs locataires et demandent que la loi soit changée afin de les décharger de cette responsabilité.

Aux comités permanents. —De Eug. Marquette et al demandant que l'ardecue soit entrée sur les lots No 41 et 43 de la rue Champlour.

Aux comités permanents. —De Thomas Tourville demandant une licence pour vendre de la viande dans le bas du marché aux denrées.

Rejetée. —De Dame Vve John Bauland demandant de ne pas être obligée de faire son trottoir cette année parce qu'elle est trop pauvre.

Aux comités permanents.

Lettre. —De J. Napoléon Hébert se plaignant de l'irrégularité des traverses faites entre Trois-Rivières et la Pointe de la rivière Godfroy par le Vapeur Bourgeois.

Aux comités permanents. Rapport. —De comités des Finances recommandant différents paiements à un montant de \$7436.66.

Lue en Conseil. Motions. —Proposé par M. Frs Gélinas, secondé par M. Martel: Que le rapport du Comité des Finances soit adoptée.

Adoptée. —Proposé par M. Bellefeuille, secondé par M. Cooke: Que M. P. B. Vanasse soit nommé président des élections municipales qui auront lieu le 2 juillet prochain.

Adoptée. —Proposé par M. Brunelle, secondé par M. Houliston: Que le maire soit autorisé à signer un acte de vente par M. U. Carignan à la Corporation d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Olivier.

Adoptée. —Proposé par M. Martel, secondé par M. Brunelle: Que le maire soit autorisé à accepter une traite de \$1000 payable le 1er août en faveur des héritiers Michel Caron en paiement d'une partie du prix d'achat du terrain acheté pour élargir la rue des Forges.

Adoptée. —Proposé par M. Vanasse, secondé par M. Pagé: Que 100 arpents de terrain, \$12,500 et une exemption de taxes pendant dix ans soit accordée à toute personne ou compagnie qui construira en la cité un abattoir employant 200 personnes, fonctionnant pendant dix ans et ayant des bûisses et outillages pour \$100,000, aux conditions ordinaires.

Adoptée. Le conseil s'ajourne à 15 jours. ALFRED OLIVIER.

Si vous avez besoin de papeterie, adressez-vous à la "Librairie du Sacré-Cœur" coin des rues Notre-Dame et Du Platon, qu'il faut aller. Les plus beaux choix de papeteries sont vendus à prix réduits.

NOTES LOCALES

On est à construire des trottoirs sur les rues St Thomas, Ste Marie et Plaisance.

M. H. B. Tourigay, M. P. P. pour Nicolet était en cette ville, hier, en route pour Mentré où il assistera au banquet Taillon.

Les rues de la ville ont été remplies depuis quelques jours de vachards en goguettes. C'est une vraie invasion.

Le Vin au Crébote de Hétre du Dr. Ed. Morin guérira votre bronchite, employez-le immédiatement pendant qu'il est encore temps. En vente partout.

Le SS. BIDDINGTON chargé de 3000 tonnes de charbon pour le C. P. R. est attendu dans notre port samedi prochain. Il est consigné à MM. W. Muir & fils et vient de Little Glace Bay Cap Breton.

Un jeune homme a été arrêté, vendredi soir, pour ivresse et tapage, pendant le concert de l'Union Musicale au carré Champlain.

LES PÊCHES ANTI-BILIEUSES du Dr. Ed. Morin, sont végétales; elles ne contiennent ni mercure ni aucun autre ingrédient malfaisant. En vente partout.

A une séance des Comités permanents du Conseil de ville, tenue lundi soir il a été décidé de demander des soumissions pour l'éclairage des rues par l'électricité.

M. Moïse Godin vient d'ouvrir au No 42 Rue Badeau (ancien hôtel Masson) une nouvelle buanderie. Ce Monsieur se chargera de tout lavage ou repassage, au morceau ou à la douzaine.

Ses prix sont des plus bas. Succès!

On est à poser au coin des rues de petites planchettes avec le nom des rues; c'est bien, mais pourquoi ne pas écrire français et ne pas marquer Ste Anne au lieu de St Anne? A quand les numéros sur les maisons?

M. D. Vallée vient de recevoir un immense choix de montres, horloges, pendules, bijoux, bijoux en or et en argent, à meilleur marché que partout ailleurs. Une visite est sollicitée.

L'on peut admirer dans les vitrines du magasin de MM Teasdale & Fortin une magnifique photographie de M. Eugène Duval. Cette photographie grand format sort des ateliers de M. P. F. Pinsonneault est très-bien faite.

Toutes les familles tiennent à conserver des portraits de leurs membres et cela leur sera facile en s'adressant à M. J. C. Prince où l'on pourra se procurer à bon marché des photographies frappantes de ressemblance.

A une séance du Conseil de Ville, tenue lundi, M. Bournival a donné avis qu'il proposerait un amendement au Règlement accordant un bonus au chemin de fer St Laurent et Nord-Ouest. Cet amendement aura pour effet de changer le jour où ce règlement sera pris en considération par le Conseil, vu qu'on avait fixé ce jour au 30 Mai, fête de l'Ascension.

Les gens qui résident dans les rues avoisinant la manufacture Swardon se plaignent beaucoup de la fumée que leur envoie la cheminée de la manufacture. Cette cheminée est beaucoup trop basse et nous espérons que la corporation verra à remédier à ce grave inconvénient.

A l'occasion des vacances nous attirons l'attention du public sur nos instruments de musique, tel que pianos et harmoniums que nous vendrons à bas prix durant le mois de juin. Harmoniums de \$50 à \$150. Adressez-vous directement ou par écrit, nous disant quelles conditions vous aimeriez à avoir et nous vous enverrons un catalogue avec la liste des prix.

J. B. GIROUX & Co, 192 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

Un accident tout-à-fait extraordinaire est arrivé sur la rue Duplessis-Bochard en arrière de la gare. Une vieille personne âgée de 92 ans, nommée Bégin, a fait une chute d'environ dix à douze pieds dans une escalier sans se faire d'autre mal qu'un peu de contusions, très-légères d'ailleurs, à la tête et au cou.

L'Hble juge Bourgeois est parti de nouveau pour Alymer pour assister aux funérailles d'un enfant de son genre, M. le Dr. Woods. C'est le second enfant que perd la famille Woods depuis huit ou dix jours. Nous offrons nos condoléances à l'honorable Juge et à la famille Woods si douloureusement éprouvés depuis quelque temps.

MM. T. E. Normand, Arthur Olivier, L. N. Duplessis, M. P. P. C. N. Martel, N. L. Denoncourt, C. R., O. Carignan, L. P. Guillet, J. C. Rousseau, P. V. Ayotte, Arthur Proulx, Geo. Leprohon, Gédon Désilets, O. Z. Hamel, Théophile Larue, et plusieurs autres trifluviens sont allés à Montréal pour assister au banquet Taillon.

Le magasin de MM. Bondy & Beaulac gagne chaque jour en popularité, non seulement auprès des gens de la localité, mais auprès des étrangers. La foule encombre leur magasin. Chacun étant bien servi et s'en retournant satisfait, y envoie ses voisins et ses amis. Vous aussi, amis lecteurs, allez de même chez MM. Bondy & Beaulac, marchands-tailleurs, et vous nous en donneriez des nouvelles.

On se plaint beaucoup de l'état dangereux dans lequel est laissé le pont de la rivière Milotte à Ste Marguerite. Tous les printemps à la fonte des neiges le sable, dont on a rempli les abutements de ce pont, est charrié à la rivière et le pont reste dans cet état jusqu'au milieu de l'été. Nous est avis que la corporation devrait refaire ce pont à neuf et en pierre. Ce serait rendre justice aux cultivateurs des environs qui sont taxés comme les gens de la ville sans cependant en retirer beaucoup d'avantages.

Nous accusons réception de la livraison de Mai de la Lyre D'Or. Sommaire: LITTÉRATURE: Le Manoir Mystérieux (suite) par Frédéric Houde.—TRIBUNE SACRÉE: Vérité et Beauté de la Foi catholique (suite) par Mgr de Séguin.—MISSIONS CATHOLIQUES: Notes sur l'œuvre de la Propagation de la Foi.—MARTYROLOGE: Notice sur le martyr du R. P. de Perboye.—COLLABORATION: La Gaspié (suite) par A. Bechard; chronique par C. M. Ducharme; Les bonnes lectures par l'abbé J. N. Brulé.—CORBELLE POÉTIQUE: Le mois de Marie; Ave Maria.—PATRIOTISME: Manifestes des Sociétés St Jean Baptiste de Québec et de Fall-River; Quelques vérités, par l'abbé Brulé.—BIBLIOGRAPHIE.—MONOGRAPHIE: Les larmes du Christ par M. Faudet St Maurice.—Archéologie.—Astronomie.—Agriculture.—Maximes et pensées.—Chronique générale.

Abonnement \$2.00 par an. Stanislas Drapeau Ottawa. Editeur-Propriétaire.

Nous offrons en vente aux ateliers du Trifluvien à très-bon marché des livres à l'usage des marchands. MM. les fromagers et les patrons des fromageries devraient tous se procurer de ces livres.

Déménagement. Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transporter son établissement de Marchand-Tailleur à l'endroit ci-dessus mentionné. Il profite de l'occasion pour remercier ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et les informe qu'il sera toujours prêt à recevoir leurs commandes et à leur donner une entière satisfaction pour tout ouvrage dans sa ligne; ayant lui-même la surveillance dans son établissement il peut garantir tout l'ouvrage qui y est confectionné.

M. Gailloux a en magasin les Tweed les plus recherchés. Le public est certain de trouver à cet établissement ce qu'il y a de plus chic pour l'habillement. Les prix sont des plus modérés.

Hâtez-vous de faire votre choix et allez voir par vous-mêmes. J. L. L. GAILLOUX, Marchand-Tailleur, 13 fév. 89—

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin à cet atelier.

Pour tout le Monde ?

Trois-Rivières, 16 Mars 1889.

M. LE RÉDACTEUR,

Veillez être assez bon pour m'accorder un petit espace dans votre intéressant journal, afin que je puisse faire connaître à vos lecteurs certains nouveaux commandements qui leur seront d'une grande utilité s'ils veulent en profiter.

Commandements de l'Horloger

- 1o. Ne laissez pas votre argent inutilement
- 2o. Faites réparer vos heures correctement
- 3o. Pour être en sûreté, venez à cet établissement
- 4o. A ce magasin l'ouvrage est fait soigneusement
- 5o. L'ouvrage difficile est fait sûrement
- 6o. Pour connaître la vérité, une visite absolue
- 7o. Vous aurez satisfaction, étant servi franchement
- 8o. Vous direz à vos amis qu'ils observent
- 9o. N'étant pas satisfait, l'ouvrage sera repris librement
- 10o. Vous observerez ces commandements exactement
- 11o. Vous apporterez de l'ouvrage continuellement
- 12o. A la maison D. Vallée, tout se fait franchement.

44, RUE DES FORCES, 44

Porte voisine M. THOMAS BOUVAL

Marché aux Deux-Écus.

T. LEMAY, Trois-Rivières, 8 Mai 1889.

GLACE ! GLACE !

(Invariablement payable d'avance.)

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il fournira de la glace durant la prochaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement.

De la glace du St-Maurice

PRIX DE 1889.

Depuis le 1er Mai, jusqu'au 1er Octobre	régulièrement tous les jours
25 lbs par jour (pour la saison).....	\$ 6.00
75 lbs par jour (pour la saison).....	18.00
25 lbs par jour (pour un mois).....	1.75

La première moitié de mai sera payable durant la première semaine d'Août. L'abonnement sera discontinué à toute personne qui ne sera pas conformée à ces conditions.

Les abonnements ne sont que pour une seule famille et toute entente entre deux ou plusieurs familles pour un même abonnement sera considérée comme contraire aux présentes conditions.

L'abonnement de \$6.00 sera exigible de tout abonné qui se sera inscrit dans le cours du mois de Mai.

T. LEMAY, Trois-Rivières, 8 Mai 1889.

BONDY & BEULAC

Marchands-Tailleurs COIN DES RUES NOTRE-DAME & DES FORGES TROIS-RIVIERES

Grand assortiment de toutes espèces, Marchandises de printemps, Meilleur marché que jamais.

Une visite est sollicitée. Coupe GARANTIE

1 mars 1889. — In

Graines de Semences

Si vous désirez être certains de vos récoltes, procurez-vous toutes vos graines de semences à la Pharmacie des Trois-Rivières. Ces graines sont choisies avec toutes les précautions possibles et sont achetées des meilleures maisons en gros. AVIS: Il est recommandé aux cultivateurs et jardiniers, en gros et en détail, Les commandes par la poste seront remplies avec promptitude et toutes graines ainsi demandées seront expédiées par la même franchise.

N'oubliez pas que le Medical Hall coin des Rues Notre-Dame et Du Platon est le DÉPÔT MÉDICAL pour tous les remèdes patentés et propriétaires qui sont tous garantis être les véritables et non des imitations. L'assortiment de drogues et produits chimiques est un complet, et les prix en gros et en détail sont ceux de Montréal.

AVIS. Je suis agent pour les préparations d'Anger, du Père Mathieu, Lotion Périaenne, Remède Sey et Amers Indigènes. J'ai fait des arrangements avec une des meilleures manufactures de savons de la France pour me fournir de savons de première qualité. J'ai toujours en magasin les eaux minérales, tel que la Vichy, la Hungary János, la Birkenhead, la Friedrichshall, et je suis agent pour la célèbre Eau de St. Léon.

En Gros et en Détail aux Prix de Montreal

R. W. Williams

LAUREAT EN PHARMACIE (Successeur de HERNER & WILLIAMS) TROIS-RIVIERES

Propriétaire des Produits Epizootiques pour chevaux, etc.—des Pilules Boneman pour indigestion et constipation, et du célèbre REMÈDE ou SIROP SAINT CYR pour la toux.

N. B. — Voyez qu'on vous donne les véritables et non des imitations.

ALLEZ A l'Enseigne du Corset D'OR

Au magasin du BON MARCHÉ C'EST LA PLACE DES TAPIS

Vous trouvez toujours à ce magasin le choix le plus varié de Tapis de Coco, Fil, Laine et Tapestry.

Prelarts de toutes les largeurs

Voyez nos Soies noires et de couleur, nos Etoffes à Robes et Métrinos, nos Cachemeres, Serges, Tweeds, etc., qui nous arrivent tous les jours. Venez voir!

Nous vendons toujours Bon Marché à l'enseigne du CORSET D'OR.

148, RUE NOTRE-DAME, 148 TROIS-RIVIERES N. E. MORISSETTE.

20 Mars 89—In

L'Almanach des Adresses (DIRECTORY)

De Trois-Rivières, Nicolet, Louiseville et Arthabaskville, pour 1889-90, sera publié vers le 25 Mai prochain par MM. Marchand et Frigon. Les annonces seront insérées aux prix suivants:

1 page	\$4 00
1/2 page	2 50
1/3 page	1 50
Souscription	50 cts.

Pour toute information s'adresser à MARCHAND & FRIGON, Trois-Rivières

NOTICE. It is hereby given that all communications in respect to matters affecting the Department of Indian Affairs, should be addressed to the Honorable E. Dewdney as Superintendent General of Indian Affairs, and not as Minister of the Interior, or to the undersigned. All Officers of the Department should address their official letters to the undersigned.

L. VANKOUGHNET, Deputy Superintendent-General of Indian Affairs, Ottawa, 11th May 1889. J 18 mai—131

LES Drames de l'Inde

PAR ALFRED SÉGUIN.

(27)

VIII

ÉPIQUES MYSTÉRIEUX ET DRAMATIQUES

—Une panthère ! A cette exclamation des serveurs noirs, leur maître, empoignant deux pistolets, fit feu d'assez près pour que la bête cessât de se mouvoir.

—Morte ? On était autorisé à le croire ; on ne la voyait plus dans des herbes assez hautes pour ensevelir un corps inerte ; malgré cela, Bengali tint à demeurer sur pied.

Edgard considéra cette attitude comme un signal d'alarme. Il posait déjà une main lourde sur l'épaule du délinquant afin de l'obliger à s'écarter par terre et sous bonne garde, lorsque, se dégageant avec prestesse, le faux muet indiqua qu'il avait la surface humide qu'argentait un beau clair de lune.

Blanc et noirs aussitôt de s'écrier : —La voilà bien vivante ! Rien de plus vrai, et combien ils étaient excusables de frémir et de reculer jusqu'à l'extrême limite permise : ne devaient-ils pas qu'une scène horrible allait inévitablement avoir lieu ?

Qu'est-ce que c'est qu'une panthère ? Moins forte que le tigre avec lequel on pourrait de loin le confondre, cet animal est aussi cruel, aussi sanguinaire. Son agilité double sa puissance. Autant les autres fauves aiment la lumière, l'espace, les évolutions magnifiques, les luttes hardies, et font en rugissant leurs déclarations de guerre, autant celui qui nous occupe recherche les endroits obscurs, les exploits n'offrant aucun risque, tout cela sans annoncer bruyamment son approche.

On a raison de comparer la panthère à une fouine. Elle en a les instincts, les goûts méprisables, sornois, et se tapit jusque sur des arbres pour mieux guetter la proie qu'elle convoite.

Après s'être glissé avec précaution dans l'herbe, le fauve que l'on avait cru anéanti s'était laissé tomber dans l'eau en amont de refuge, et le courant l'aidait à revenir sans presque s'en donner la peine vers les créatures humaines qu'il désirait surprendre.

—Je ne l'ai même pas blessée. Honteux de sa maladresse, Edgard Davidson songeait à mieux viser ; mais Bengali eut un geste si énergique afin d'obtenir un silence complet, une immobilité trompeuse, qu'il fut tout de suite obéi.

Ce que voyant, le jeune Indien gagne un des plans inférieurs de l'ilot, dépouillé de sable par le choc éternel des ondes, mais composé à cause de cela même de rocs derrière lesquels il se blottit, voulant épier à son tour le menaçant animal, qui n'est plus qu'à faible distance.

La panthère arrive. Imaginez avec quelle violence doit battre le cœur des assistants, invités encore de la manière la plus expresse à ne se mêler de rien !

Bengali n'a pas attendu l'attaque. Il s'était muni d'un gros caillou hérissé d'angles tranchants. Il saisit le moment propice. Il évite un coup de griffe et frappe de toute sa force.

Par malheur, cette force a été insuffisante. La bête est simplement étourdie. Elle achève d'attérir, sans trop de hâte. Ruisselante, elle se ramasse, pendant que ses yeux verts, aux reflets métalliques, étincellent de rage et de convoitise. Ses mâchoires, largement écartées laissent passer une langue palpitante, comme si déjà la chair humaine et le sang étaient en leur pouvoir.

Le hideux animal va bondir et chacun de frissonner. Mais Bengali avait eu le temps de s'armer d'un poignard qu'on ne lui connaissait point, caché qu'il était dans le pli de sa ceinture.

Une lutte s'engage, terrible, et dont la moindre conséquence est d'entraîner les combattants hors de la terre ferme. Dix fois Edgard fut tenté d'envoyer balles sur balles ; il fallut qu'il arrêta la peur de tuer l'intrépide garçon qu'involtontairement il admirait.

Enfin celui-ci reparut hors de l'eau. Il était vainqueur, et la panthère qu'il montra surnaissante, et que le courant emportait, était complètement inerte, sans que lui-même eût autre chose que d'assez profondes égratignures.

Ainsi, deux fois en douze heures, il n'y avait pas à se le dissimuler, premièrement contre la famine, secondement contre l'abominable fauve, on était redevable de la vie à un individu qui ne cessait de mériter des actions de grâce que pour accrédi ter, par mille façons d'être et d'agir, les soupçons les plus outragants.

Avouons que beaucoup, à la place du frère de miss Henriette, eussent aisément, comme lui, perdu la tramontane.

IX UN NÈGRE ENLEVÉ PAR UN LION

Après un sommeil de brève durée, agité par le souvenir de l'événement tragique ci-dessus détaillé, Davidson et son monde s'était empressés de quitter l'ilot en recourant au bâton de bambou qu'un des nègres dut conserver pour le cas où l'on aurait à l'utiliser encore.

On se remit aussitôt en route. Tom et John avaient repris la même position, à droite et à gauche de leur maître.

Edgard, une main sur chaque pistolet accroché à sa ceinture, ne cessait de surveiller les mouvements de Bengali, lequel s'était conduit pourtant de manière à inspirer une confiance moins limitée.

Le fils de Neddy-Neddy s'ingéniait toujours à ne méditer que des éloges. Il marchait en éclairé.

On ne lui permettait guère d'avancer à plus de quinze pas dans les parages découverts. Dès qu'on rencontrait un taillis, une fondrière, un amas de roches ou de terres, toute chose en un mot de nature à favoriser sa fuite, le jeune Indien devait s'arrêter jusqu'à ce que, l'ayant rejoint, Edgard eût prononcé :

—Marche ! (A continuer.)

Adresses d'Affaires

L. P. Guillet AVOCAT No. 5, RUE ALEXANDRE

Arthur Olivier AVOCAT No. 4, RUE ALEXANDRE

Denoncourt & Harnois AVOCATS No. 47, RUE ROYALE

F. VALENTINE COMPTABLE PUBLIC Liquidateur de Faillite No. 170, RUE NOTRE-DAME

A. A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE 24, Rue Des Forges

Banque d'Hochelega. CAPITAL VERSÉ \$710,100 RÉSERVE 100,000

AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES Réparations des vases sacrés et Ornement d'Eglise.

LEOPOLD GIRARD, MANUFACTURIER DE CERCUEIL et de GARNITURES 220, 222, 224, 226, RUE NOTRE-DAME

Au Feu! Au Feu! G. CORBEIL & Frere FORGERONS 284, Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.

G. CORBEIL & Frere. Informent leurs pratiques et le public en général qu'ils seront toujours prêts à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien leur confier.

G. CORBEIL & Frere. TROIS-RIVIERES, 2 Nov. 1888—la

The Liverpool & London & Globe CIE D'ASSURANCE. ACTIF \$38,046,885 Montant investi en Canada 900,000

O. CARIGNAN IMPORTATEUR 24 & 26, RUE DES FORGES, 24 & 26 TROIS-RIVIÈRES

Importation d'Automne! VENANT D'ETRE REÇU 500 CAISSE DE GIN "Dekuyper," 50 CAISSES DE BRANDY "Jules Duret."

Pour l'Eau Minérale Divina Cette eau minérale est la meilleure pour guérir la Dyspepsie, le Rhumatisme, la Constipation et l'Indigestion.

CERTIFICATS Table listing various chemical products and their prices, including Chlorure de Sodium, Bromide, Iodure, etc.

AUTRE CERTIFICAT. M. J. E. LEMYRE, propriétaire de l'Eau Divina. Depuis longtemps je souffrais de cette terrible maladie appelée la Dyspepsie.

"Glasgow & London" Compagnie d'Assurance contre le Feu D. MARSHALL LANG, STEWART BROWNE

"Glasgow & London" Compagnie d'Assurance contre le Feu. Bureau Principal en Canada à Montréal. C. Gélinas, W. G. Brown, A. D. G. Vanwart

IMPRESSIONS — DE — LUXE Avec les types les plus récents et du meilleur goût de façon à satisfaire à toutes les exigences au bureau du TRIFLUVIEN

COIN DES RUES Notre-Dame & Platon TROIS-RIVIERES On imprime à cet atelier avec ponctualité et dans les derniers goûts typographiques tous les ouvrages de ville, tels que : Placards, Pancartes, Cartes d'affaires, Entêtes de comptes, Entêtes de lettres, Blancs de Reçus, Blancs de Billets, Enveloppes, Catalogues, Pamphlets, Circulaires, Programmes, Lettres Funéraires, Factums, Etc., Etc.

Des échantillons de tous ces ouvrages peuvent être vus à nos ateliers, où ceux qui voudront bien nous favoriser de leur commande pourront faire leur choix.

Notre collection de types de goût et d'ornementation est des mieux choisies et des plus variées. Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

Toute communication devra être adressée à P. V. AYOTTE, TROIS-RIVIERES, P. Q.

LE TRIFLUVIEN Journal Bi-Hebdomadaire Paraissant le Mercredi & Samedi de chaque semaine

TARIF DES ANNONCES : Les annonces sont taxées sur Nonpareil aux conditions suivantes : Première insertion, par ligne, 10 cents. Insertions subséquentes, par ligne, 5 cents.